

peuvent et qui, en fait, seront touchées par la libération du dollar et que des mesures s'imposent pour neutraliser ces effets défavorables.

On a parlé de l'industrie du bois de construction et on devrait prendre très rapidement des mesures pour contrebalancer toute répercussion défavorable sur cette industrie en accélérant le programme du logement au Canada. L'industrie de la pêche se heurte aussi à des problèmes et des questions ont été posées à ce sujet à la Chambre depuis deux jours. Le ministre ignorait quelle était la situation—il n'avait aucune idée de ce qu'il fallait proposer en réponse aux questions posées par les députés des provinces atlantiques.

Quant à la situation des céréales, le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) a essayé de camoufler les choses en citant des chiffres commerciaux en fonction du total des ventes en dollars effectuées au cours de ces derniers mois. Ces chiffres ne semblaient pas trop mauvais par rapport au total mais le ministre n'a pas parlé du changement intervenu dans les cours des céréales pendant ces dernières 48 heures. Il n'a fait aucune mention du tout de la baisse de 6c. sur le cours du blé. Pourquoi a-t-il préféré se taire là-dessus? Je trouve très intéressant de noter la réponse donnée hier par le ministre des Finances à une question posée par le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) qui demandait ce qu'allait faire le gouvernement pour contrebalancer tout effet défavorable pour les cultivateurs de l'Ouest et l'industrie agricole en particulier. Le ministre des Finances a paru très surpris lorsqu'il a pris la parole pour répondre. Il a tout d'abord dit: «Je devrai examiner la question avec mon collègue chargé de la Commission du blé.» Puis il a poursuivi: «A la suite de cette mesure, les Canadiens retireront plus de la vente de leurs produits à l'étranger, y compris le blé.»

L'hon. M. Benson: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je dois faire observer à mes amis qu'on a omis deux ou trois mots dans cette réponse. Je les ai signalés au député de Saskatoon-Biggar ce matin et lui ai fait savoir que j'allais en informer l'Orateur. Il aurait fallu comprendre: «plus de devises étrangères».

M. Burton: Je remercie le ministre de cette rectification, monsieur l'Orateur. Je n'en savais rien. Je ne suis pas tout à fait certain que cela change le point fondamental que je faisais valoir car il était bien évident que le

[M. Burton.]

ministre ne comprenait vraiment pas quel effet ce changement particulier de politique aurait sur les ventes et les exportations de blé. En fait, il leur portera préjudice. Je soutiens que le gouvernement doit en tenir compte et adopter des mesures palliatives. On se demande ce qu'il faut faire. Il convient de signaler que le problème fondamental est la situation du marché. Il y a lieu de signaler que la Commission a immédiatement réagi. Je ne suis pas en mesure de juger si son initiative était opportune mais en qualité de spécialiste dans ce domaine, elle a jugé bon de réagir et d'abaisser immédiatement de 6c. le boisseau le prix du blé.

Cela indique que le marché est actuellement à la baisse sur le marché du blé. Que nous ayons ou non un cours flottant du change, cela ne fait pas de différence. Lorsqu'on pouvait facilement écouler le blé au début des années 60, le taux du change était flottant. Lorsqu'on a décidé de le fixer en 1962, cette mesure a permis aux cultivateurs canadiens de toucher quelques cents de plus le boisseau pour leur blé. Mais la situation existait déjà, c'est-à-dire un marché favorable. Le marché est actuellement à la baisse et la Commission du blé ne peut faire autrement, semble-t-il, que de se plier à cette nouvelle situation.

Sans plaisanter, je déclare ce soir au ministre des Finances qu'il y aurait un moyen d'empêcher que le cultivateur de l'Ouest ait à souffrir de cet événement et de bien d'autres survenus ces derniers mois. A mon avis, l'Accord international sur les céréales, signé par le Canada, impose implicitement aux cultivateurs de l'Ouest l'obligation, pendant toute la durée de l'accord, d'appuyer le niveau minimal des prix qu'il stipule. Si le gouvernement prenait l'initiative d'appuyer les prix des céréales aux niveaux minimaux prévus dans l'Accord international sur les céréales, il serait possible de régler la situation efficacement et l'économie de l'Ouest s'en trouverait considérablement aidée.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré.

Des voix: Poursuivez!

Des voix: Non!

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): La Chambre consent-elle à l'unanimité à ce que le député poursuive ses remarques?